



CONSEIL MUNICIPAL : COMPTE-RENDU SOMMAIRE **Séance du lundi 5 octobre 2015**

Le Conseil Municipal, de la commune d'Hérouville, s'est réuni en Mairie,

Le lundi 5 octobre 2015 à 20 Heures 30 Minutes

En séance ordinaire et publique, sous la présidence de **Monsieur Eric BAERT, Maire.**

Etaient présents : M. BAERT, M. BARDOUIL, Mme CAPRON, M. CHANTEPIE, M. CHAUVIN, M. COUBRICHE, Mme HUGO TRANZER, M. LEBECQ, M. LECOMTE, M. LE LAY, M. PIERRAT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. DESCAMPS, Mme COLLAS, Mme RENAUD, Mme GOMBERT.

A été élue secrétaire : Mme HUGO TRANZER.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire annonce le décès de Monsieur Gustave Grosbois, Monsieur le Maire et le Conseil Municipal présentent toutes leurs condoléances à la famille.

Approbation du compte rendu municipal du 7 septembre 2015.

Ce compte-rendu municipal sera diffusé sous réserve de son approbation au prochain Conseil Municipal du lundi 2 novembre 2015.

I- CHANGEMENT DE NOM DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a une dizaine d'années la commune avait fait une demande auprès du Conseil d'Etat afin de modifier le nom de la commune en Hérouville-en-Vexin.

Entre autre la confusion se fait régulièrement, et ce depuis de nombreuses années, avec la commune d'Hérouville-Saint-Clair dans le Calvados.

Le sujet a déjà été abordé lors du précédent Conseil Municipal du 7 septembre 2015 sur le changement de nom en **Hérouville-en-Vexin** mais suite à des recherches historiques il convient de préciser **Hérouville-en-Vexin Français**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le projet de démarrage de la procédure visant au changement de nom de la commune d'**Hérouville en Hérouville-en-Vexin Français**.

II- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS).

Monsieur le Maire expose la nouvelle loi NOTRe du 7 août 2015 qui est la Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

Il est donné la possibilité aux communes de moins de 1 500 habitants de dissoudre leur Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et de réintégrer son budget dans celui de la ville en créant une ligne budgétaire supplémentaire «Affaires Sociales».

Les membres de la commission CCAS seront les mêmes que ceux de la commission « Affaires Sociales ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide la dissolution du CCAS et ce à compter du 1^{er} janvier 2016.

III- COMMUNAUTE DE COMMUNES.

Monsieur le Maire rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, la communauté de communes s'agrandit par l'intégration de 3 communes, à savoir Auvers-sur-Oise, Valmondois et Butry-sur-Oise. Une réunion du Conseil Communautaire doit se dérouler le mardi 6 octobre 2015 afin de voter les statuts et de délibérer sur les futures compétences de la communauté de communes, tant sur ses compétences obligatoires, optionnelles ou facultatives.

IV- DECISION MODIFICATIVE.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de rééquilibrer le compte des subventions versées aux familles pour les cartes scolaires. En effet, cette année plus de subventions ont été versées que l'année précédente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les modifications nécessaires.

VI- QUESTIONS DIVERSES.

☐ **Enlèvement des betteraves** : Les semaines 40, 44, 47, 48 et 52.

☐ **11 novembre** : Remise des récompenses lors de la cérémonie du 11 novembre pour la fête cantonale et les maisons fleuries.

☐ **Gendarmerie** : Un nouveau lieutenant est en poste à la gendarmerie d'Auvers-sur-Oise, il s'agit du lieutenant Couet.

☐ **Fête du patrimoine** : Plus de 200 visiteurs dont 60 pour le vernissage de l'exposition.

☐ **Fête cantonale** : Très réussie. La commune est arrivée 3^{ème}. L'année prochaine la fête devrait se dérouler à Nesles-la-Vallée.

☐ Sur le chemin d'Hérouville vers Labbeville, des contrôles automobiles ont été effectués, 5 véhicules roulaient à plus de 100 Km/heure.

☐ Un nouveau délégué militaire départemental a été nommé, il s'agit du Lieutenant Colonel Jean-Joseph Heyraud.

☐ Le Plan Local d'Urbanisme avance à grand pas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 Heures.


Le Maire,
Eric BAERT,